

222C2433  
FR0004197747-OP019-A04

2 novembre 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.

**THERADIAG**  
(Euronext Growth Paris)

**Complément à D&I 222C2241 du 23 septembre 2022**

1. Le 2 novembre 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société THERADIAG en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé, le 23 septembre 2022, par Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de la société Biosynex, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Crowe HAF, représenté par M. Olivier Grivillers, mandaté le 5 septembre 2022 par le conseil d'administration de la société THERADIAG en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, et 4° du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société THERADIAG en date du 20 octobre 2022 en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres THERADIAG sont applicables.